

Madame, Monsieur,

Vous êtes chef d'entreprise, peut-être spectateur déjà abonné ou occasionnel de la Saison Culturelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Vous désirez partager l'aventure singulière et unique du Théâtre Le Dôme et de son déploiement sur le territoire.

Vous appréciez la qualité de ses programmes. Vous souhaitez partager et développer l'esprit d'un service public, participer aux échanges et aux rencontres avec les artistes, avec d'autres spectateurs, accompagner l'équipe qui fait vivre cette aventure. Vous vous sentez tout simplement proche d'une programmation haute en couleurs et en qualité artistique...

Devenez mécène d'entreprise !

Ce mécénat vous est destiné. Vous pouvez devenir acteur privilégié des projets, de la vie de ce lieu emblématique de la création artistique et de la diffusion de la culture sur notre territoire, membre d'un réseau national du spectacle vivant.

Notre Théâtre relève du service public de la culture, un des grands acquis de notre démocratie. Cette dimension essentielle de l'action publique est garante de notre capacité à vivre ensemble, de la qualité de notre société, de la démocratisation de l'art et de la culture. Elle permet à chacun d'accéder librement à cette culture, notamment aux jeunes générations mais aussi au public dit « *empêché* » ou « *éloigné* » des propositions culturelles pour des raisons diverses.

Votre implication peut prendre différentes formes : apport financier, mise à disposition de biens, de moyens techniques ou matériels, prestation de services, mobilisation de savoir-faire.

Nous désirons vous associer à cet enjeu, possible dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, dite « Loi Aillagon ».

Le mécénat peut devenir pour vous une source de :

- **valorisation de votre entreprise** dans l'environnement culturel de son territoire dans le respect des articles de la loi ;
- **management interne positif** en associant vos collaborateurs à un projet valorisant mené par une institution réputée.

Il peut également permettre :

- une **communication externe renforcée de votre entreprise** en bénéficiant des retours médiatiques et de la communication autour de nos événements ;
- de bénéficier d'un **cadre législatif incitatif et spécifique au domaine culturel** :

En effet , pour les entreprises, l'article 238 bis du Code général des impôt, **permet une réduction d'impôts à hauteur de 60 % du montant des dons**

Le don constitue pour l'entreprise une charge non déductible, compte tenu de la déduction fiscale.

Quel que soit le montant de votre don, vous devenez acteur à part entière d'une dimension essentielle de l'action publique de Saumur Agglo à travers le Théâtre Le Dôme de Saumur et du territoire en soutenant sa programmation et ses actions de médiation culturelle vers tous les publics !

Nous sommes à votre disposition pour vous éclairer sur vos questionnements.

Dans l'attente du plaisir de vous compter parmi nos mécènes.



La saison culturelle de Saumur Val de Loire, c'est :

- ✓ **1000 spectacles / 3 festivals/ 1 académie** : Le Festival « rendez-vous contes ! », Mômes en Folie, La Folle Journée en Région, ...
- ✓ **5 artistes associés** dans les domaines du théâtre, de la danse, du cirque et des arts plastiques
- ✓ Des **concerts autours du monde**
- ✓ **30 000 spectateurs** et visiteurs chaque saison
- ✓ **1 300 abonnés**
- ✓ **7 000** plaquettes et **35 000** dépliants officiels, ainsi qu'un livret par festival, sur lesquels peuvent apparaître les logos des mécènes et partenaires et **un film de saison**
- ✓ **5 créations** par an destinées à tourner aux niveaux national et international
- ✓ plusieurs **partenariats** en cours avec de **grandes institutions françaises** : la Comédie Française, Angers Nantes Opéra, Le Centre national de la Danse, le Festival d'Anjou...
- ✓ **2 réseaux nationaux** du spectacle vivant : ACTIF (Association Culturelle de Théâtres en Ile-de-France) et SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques)
- ✓ **2 000 scolaires** accueillis / **62 classes** par saison
- ✓ des **Parcours** Théâtre, Danse, Cirque, conventionnés avec **7** collèges et **4** lycées et des actions tournées vers les écoles primaires de tout le territoire
- ✓ des **déjeuners en scène** et des **dîners spectacles**
- ✓ des **Résidences et des lectures** d'oeuvres en création
- ✓ des **répétitions publiques**
- ✓ **10 expositions** officielles par an
- ✓ **Une centaine de visites commentées** du théâtre par an
- ✓ un travail spécifique en direction des **publics empêchés** ou éloignés de la culture



Le Dôme c'est aussi :

- ✓ un lieu pour des événements exceptionnels (Journées Nationales du Livre et le Vin, Anjou Vélo Vintage, ...);
- ✓ un lieu pouvant être mis à disposition des entreprises (colloques, séminaires, conférences, Assemblées Générales...);
- ✓ un établissement destiné à la formation professionnelle des techniciens du spectacle et des artistes.

Soutenir la programmation de Saumur Val de Loire, c'est :

- ✓ participer au rayonnement culturel et économique du territoire de l'agglomération en encourageant des actions au service de la culture pour tous les publics ;
- ✓ aider à la création artistique dans un lieu unique en Europe ;
- ✓ aider au financement de places de spectacles pour les publics fragilisés ;
- ✓ innover dans le domaine de la médiation en direction des publics empêchés ou éloignés de la culture :
 - en soutenant les actions culturelles des Programmes de Réussite Educative,
 - en proposant des spectacles et des stages artistiques à des publics sourds ou non-voyants,
 - en développant la diffusion de spectacles et d'événements culturels en milieu rural.
- ✓ participer à toute opération originale permettant l'ensemble de ces actions.



LE MÉCÉNAT, UN ACTE PHILANTROPIQUE

Les avantages

Avec les Mécènes d'entreprises, nous partageons :

- des **projets artistiques** dans l'ensemble des domaines du spectacle vivant et des expositions,
- des **rencontres** et des **informations régulières** avec le directeur et l'équipe du théâtre autour de la Saison Culturelle : réunions d'informations spécifiques sur la vie du théâtre, de ses partenaires, sur l'élaboration des saisons et des rencontres avec les artistes associés ou en résidence,
- des **programmes d'actions culturelles** et de **démocratisation** que nous engageons sur notre territoire d'intervention, l'agglomération de Saumur,
- des **visites privées et commentées** du Théâtre Le Dôme,
- la possibilité d'assister à des **répétitions** ou à des **générales** de spectacles.

Vous faites un don

Eligible au dispositif du mécénat d'entreprise, votre don vous donne droit à une **réduction d'impôts** sur les sociétés ou les Revenus égale à **60 %** du montant de vos dons.

Pour un don de :	Vous déduisez de vos impôts :	Votre don vous coûte réellement :
1 000 €	600 €	400 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €
100 000 €	Jusqu'à 60 000 € *	Jusqu'à 40 000 €
1 000 000 €	Jusqu'à 600 000 € *	Jusqu'à 400 000 €

Pour un total de dons annuels au delà de 10 000 € par exercice fiscal, vous avez obligation d'effectuer une déclaration à l'Administration Fiscale (formulaire 2069 RCI).

** le plafond de la déduction fiscale est fixée à 20 000 € (avec possibilité de reporter les excédents à ce plafond sur les 5 exercices comptables suivants) OU à 0,5 % du CA de l'entreprise si ce plafond est > à 20 000 €*

Les Avantages Additionnels **proposés par le Dôme**

Au delà de l'avantage fiscal, des contreparties supplémentaires sont autorisées dans un cadre législatif au profit de votre entreprise dans la limite de 25 % du don alloué.

Contreparties supplémentaires envisageables:

L'apposition de votre logo sur nos supports de communication, des Invitations gratuites à l'événement artistique, des rencontres privées avec des artistes ou des accès privés aux répétitions, une mise à disposition gracieuse d'espaces du théâtre le Dôme pour vos évènements (salle de spectacles à l'italienne, salle de conférences, grand foyer, terrasse avec vue panoramique...)..

Exemple :

Une PME dont le Chiffre d'affaires est de :	2 000 000 €
la PME fait un don de :	10 000 €
Elle bénéficie d'une réduction fiscale de 60 %:	- 6 000 €

Contreparties supplémentaires offertes par Saumur Val de Loire :

<i>Mise à disposition de la salle de conférence pour un séminaire</i>	- 1 125 €
<i>Mise à disposition de la terrasse pour un cocktail</i>	- 900 €
<i>Apposition du logo de la PME sur tous nos supports de com</i>	- 475 €

COÛT RÉEL du DON pour la PME **1 475 €**



Comment faire un don ?

Trois possibilités :

- **par courrier** en renvoyant ce bulletin de soutien, rempli et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse de la *Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire – Direction des Affaires Culturelles – 11 rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 Saumur Cedex*
- **Par virement** en renvoyant ce bulletin de soutien, rempli et accompagné de votre règlement par virement bancaire au :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	49000	00002000819	27	TPANGERS

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1490	0000	0020	0081	927	TRPUFRP1

- **au théâtre le Dôme**, service Mécénat, place Bilange à SAUMUR du lundi au vendredi (sauf mercredi), de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous à des horaires différents.

Vous recevrez en retour la confirmation d'enregistrement de votre don accompagnée de votre reçu fiscal.

Pour toute information :

Audrey GAMBIER – référente mécénat

☎ **02.53.93.50.10**

✉ audrey.gambier@saumurvaldeloire.fr



BULLETIN DE SOUTIEN 2024/2025 - ENTREPRISE

Aujourd'hui vous pouvez adhérer aux projets culturels de la saison culturelle de Saumur Agglo et participer activement à l'avenir culturel de ce territoire... !

En faisant un don, vous :

- **SOUTENEZ** un projet artistique de la saison : résidence de création, exposition, concert, festival...
- **PARTICIPEZ** au projet éducatif et culturel du territoire : Ecole du Spectateur, stage de théâtre, de cirque, de chant, d'écriture, à destination des scolaires et du tout public.
- **ENCOURAGEZ** les publics éloignés de la culture à la fréquentation des spectacles, en co-finançant l'achat de billets.
- **CONTRIBUEZ** au faire-savoir des actions entreprises par des opérations de communication originales sur des supports sur lesquels votre mécénat apparaîtra tel que le permet la loi Aillagon.

**J'aime,
Je suis mécène !**



BULLETIN DE SOUTIEN 2024/2025 – Mécénat d'entreprise

MONTANT DE VOTRE DON :€

par chèque à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire :

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	49000	00002000819	27	TRANGERS			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1490	0000	0020	0081	927	TRPUFRP1

VOS COORDONNÉES :

Entreprise :

.....

Siège social :

.....

Représentée par : Fonction :

.....

Téléphone : Email :

.....

Fait le : A :

.....

Signature et cachet :

Vous recevrez en retour la confirmation d'enregistrement de votre don, accompagnée de votre reçu fiscal.